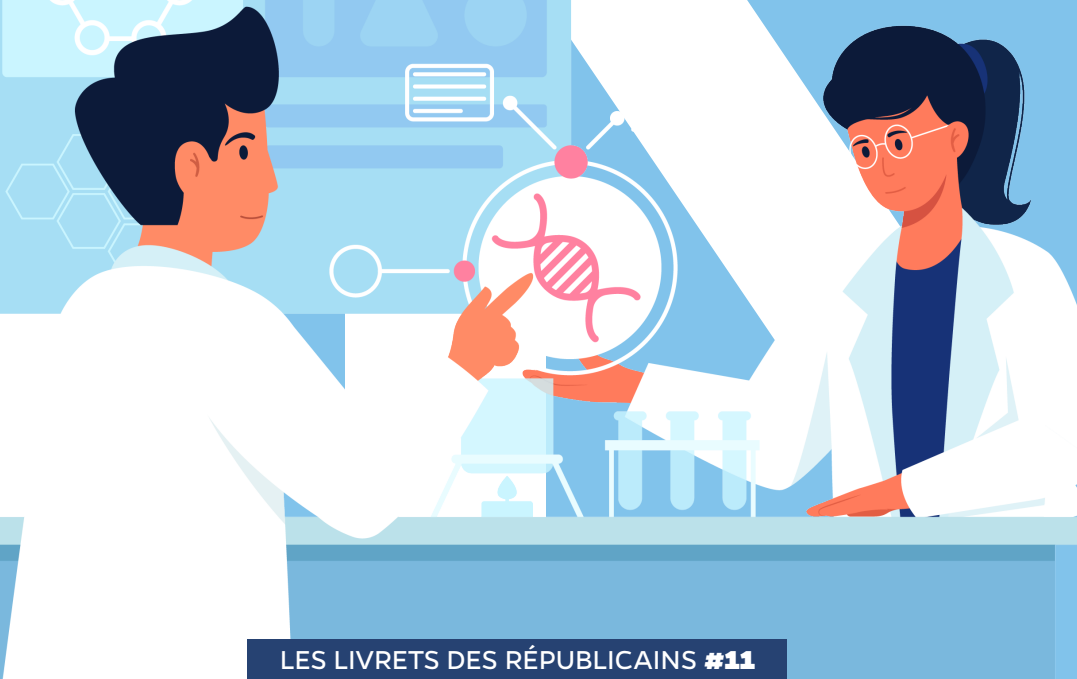


**TROUVER
UN ÉQUILIBRE ENTRE ÉTHIQUE
ET PROGRÈS TECHNIQUE**



ÉQUILIBRE

TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE ÉTHIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

ÉTHIQUE

Sommaire

Tome 1 - Numérique

- 4 1 CONSTATS
- 14 2 AXES DE RÉFLEXION
 - Objectifs
 - 14 - Garantir la protection des données et développer une vraie culture de la cybersécurité en France
 - 14 - Encourager et accompagner la transformation numérique des entreprises françaises
 - 15 - Pérenniser les nouveaux usages numériques mis en place pendant le confinement
 - 15 - Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme
 - 16 - Mettre le numérique au service de la lutte contre le gaspillage de l'argent public
 - 16 - Mieux contrôler les acquisitions étrangères de nos entreprises
 - 17 - Développer un protectionnisme intelligent européen et cesser de faire preuve de naïveté sur la scène internationale
 - 18 - Trouver des sources de financement pour nos entreprises numériques



CONSTATS
CONSTATS

Après les révolutions industrielles, la révolution numérique a bouleversé nos sociétés

La numérisation provoque une transformation globale de toute l'économie : internet n'est plus le terrain de jeux de quelques entreprises ou de quelques filières spécialisées et la transformation digitale est un sujet majeur qui touche tous les secteurs de l'économie.

88% des Français de 12 ans et plus sont des internautes (Baromètre du numérique, 2019). Le numérique est devenu partie intégrante de nos sociétés modernes, et il s'insère très tôt dans nos vies : une fois sur deux, les internautes de moins de 20 ans se sont connectés pour la première fois à l'âge de 10 ans ou même avant.

La transition numérique au travail : chaque innovation majeure a provoqué dans un premier temps des suppressions d'emplois, pour en créer des nouveaux dans un second temps. Le bond technique du numérique menace plusieurs emplois, mais ouvre d'autres opportunités. 90% des métiers sont concernés par le numérique, et 85% des métiers de 2030 n'existent pas encore (Dell, 2017).

63% de la population affirment qu'internet et les technologies de l'information ont un impact positif sur leur vie privée, tandis que 71% des actifs occupés rapportent un impact positif sur leur vie professionnelle (Baromètre du numérique, 2019).

Le confinement a été un accélérateur de la numérisation de notre société

La crise du coronavirus a conduit, malgré eux, de nombreuses entreprises, professionnels, secteurs d'activités et services publics à s'adapter au confinement en développant massivement l'utilisation du numérique. A titre d'exemple, le secteur du e-commerce a connu deux millions et demi de clients supplémentaires.

L'Assurance maladie a vu le nombre de téléconsultations multipliées par 15 entre le 1er et le 28 mars 2020, et les vidéoconférences ont crû de 37 %. Depuis le début de l'épidémie, le nombre de téléconsultations sur Doctolib est de l'ordre de 2,5 millions : 31 000 médecins proposent désormais des

téléconsultations via Doctolib et 833 000 patients ont effectué au moins une téléconsultation vidéo au cours des 5 dernières semaines. En mars, 12% des rendez-vous pris sur Doctolib concernaient des consultations vidéo, tandis que ce taux est passé à 45% en avril. Selon Doctolib, les téléconsultations devraient représenter entre 15 et 20% de l'ensemble des consultations après l'épidémie.

Cette accélération digitale concerne les entreprises dans leurs activités essentielles : organiser le travail, parler de sa marque et de ses services, vendre ses produits, communiquer avec ses clients. Le confinement a développé massivement le télétravail et fait tomber une barrière culturelle : il est désormais possible de travailler chez soi en étant efficace. Les outils digitaux le permettent et vont transformer durablement la manière de penser l'organisation sociale, l'espace de travail et le management des équipes.

Il est nécessaire de pérenniser ces nouveaux usages numériques mis en place pendant le confinement.

Les pratiques ont aussi profondément évolué concernant l'enseignement scolaire : le 16 mars 2020, ce sont près de 15 millions d'élèves et d'étudiants qui ont basculés brusquement dans l'enseignement à distance. L'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur ont dû activer un plan de continuité pédagogique sans précédent ; en un temps record, des milliers d'écoles et d'universités se sont projetées à l'ère du numérique (e-mail, classes virtuelles, cours sur YouTube, recours aux applications, ressources en ligne...). Dans ce contexte, l'éducation numérique aura son rôle à jouer pour favoriser les apprentissages.

Un retard français et européen à combler

Un enjeu de souveraineté et de cybersécurité : il ne se passe pratiquement pas une journée sans que l'on signale des attaques ciblées contre les réseaux de grands organismes publics ou privés. Les pertes financières subies par les entreprises françaises en raison de problèmes de cybersécurité sont estimées à 2,25 millions d'euros en moyenne (PwC, 2017), un chiffre en hausse de 50 % par rapport à l'année précédente. Quatre PME françaises sur dix ont subi des attaques informatiques. En témoigne cet extrait de la tribune d'Alain Bauer dans l'Opinion en avril 2020 : « Outre les innombrables attaques informatiques contre des particuliers, des entreprises ou des institutions, pour vendre de faux produits, de faux médicaments, de faux masques, qui relèvent de l'escroquerie traditionnelle et nécessitent une participation active de la victime trop confiante ou trop

insouciance, on assiste à une diffusion exponentielle – virale donc – des rançongiciels et prises de contrôle des équipements informatiques et des stocks de données.

Après des tests menés depuis la fin d'année dernière par des hackers déterminés et coordonnés, des opérations massives ont commencé début 2020, contre de nombreuses cibles privées ou publiques (notamment Bouygues Construction ou les services de Marseille Métropole). Récemment, des attaques ciblées ont touché des institutions médicales, des hôpitaux en première ligne contre le Covid-19. Erreur de débutant, nouveau test de solidité des défenses de sécurité, opération de « profiteurs de guerre » utilisant des technologies modernes ? (...) Nous allons entrer dans la crise cyber, ce monde dont notre niveau de dépendance croît exponentiellement et qui ne s'y est guère préparé. En tout cas pas plus que pour la crise sanitaire et pandémique. On en voit les effets. »

Un retard dans la transition numérique de nos entreprises : malgré le succès de ses start-ups, la France accuse un retard préoccupant en matière de transition numérique de ses TPE-PME (16e rang sur 28 dans l'UE en matière de numérisation - classement DESI de 2019). D'après un rapport du Sénat publié à l'été 2019 (« Accompagnement de la transition numérique des pme : comment la France peut-elle rattraper son retard ? »), on estime que ce classement très médiocre de la France lui coûte au moins un point de croissance. Tandis qu'une entreprise de grande taille sur trois affirme utiliser certains outils numériques, seule une PME sur dix réunissant entre 10 et 49 employés fait de même. En 2016, 17 % des très petites entreprises (TPE), et parmi elles 23 % des unités légales sans salarié, n'utilisaient pas d'ordinateurs ni de smartphones. Seules 63 % des TPE françaises ont un site internet contre 91 % en Allemagne et l'automatisation de la chaîne logistique n'a été engagée que par 25 % des PME françaises (et 11 % des TPE) contre 43 % au Danemark (26 % pour les TPE) ou 41 % en Allemagne (21 % pour les TPE) d'après une étude du cabinet McKinsey en 2019. Un tiers des dirigeants de ces TPE-PME déclarent ne pas être à l'aise avec les outils numériques, et un sur quatre ne pense pas qu'une telle évolution soit inéluctable d'ici 2025.

La crise du coronavirus a révélé ce retard numérique : de nombreuses entreprises françaises ont dû subir une fermeture « sèche » pendant le confinement, faute d'avoir par exemple un site internet et une adaptation logistique.

Plusieurs facteurs expliquent ce retard : les rigidités organisationnelles internes (la dématérialisation des processus percute l'aversion française

pour l'incertitude, trois fois plus élevée par rapport à la Suède) ; le déficit de compétences numériques (la France compte deux fois moins de développeurs par tête qu'en Suède) ; le manque de trésorerie des entreprises (les marges opérationnelles des PME françaises sont de 10 points inférieures à la moyenne européenne) ; le manque de temps des chefs d'entreprise pour savoir « à quelle porte frapper » dans un contexte de complexité des structures et dispositifs, publics et privés.

La fracture numérique existe encore : 7 % de la population française est touchée par l'illectronisme (INSEE, 2019), une personne sur cinq étant incapable de communiquer via internet. Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet. Les plus âgés, les moins diplômés, les revenus modestes sont parmi les plus touchés. La crise a montré la nécessité de numériser les territoires : la fibre optique a joué un rôle essentiel dans le maintien d'activité ; mais si le réseau télécoms existant a bien tenu, il y a toujours des problèmes dans certaines zones rurales ou pour des personnes fragiles.

L'Union européenne fait preuve de naïveté face à ses concurrents numériques :

l'Union européenne représente un quart du PIB mondial mais seulement 10% de la technologie mondiale émergente (rapport de l'économiste Philippe Tibi remis à Bercy en juillet 2018). Les États-Unis, la Chine et le Japon consacrent chacun un milliard d'euros par an pour les supercalculateurs, contre seulement 100 millions dans l'UE. Le « plan IA » présenté par Cédric Villani en mars 2018 prévoit 1,5 milliards d'euros d'investissement sur 5 ans, là où la Chine et les États-Unis vont dépenser, chacun, environ dix fois plus.

Les chiffres d'affaires des GAFAM et désormais des BATX sont respectivement de 648 milliards de dollars et 188 milliards de dollars. Leurs capitalisations boursières sont bien devant celles des entreprises du numérique françaises.

Garantir la protection des données et développer une vraie culture de la cybersécurité en France

Les entreprises doivent être mieux accompagnées et alertées concernant les impératifs de sécurité : aujourd'hui, 75 % des failles informatiques identifiées sont humaines. Les protections restent peu activées : seules 36 % des entreprises changent les mots de passe des ordinateurs au moins tous les six mois ; seules 17 % sont assurées contre des attaques informatiques.

La sécurité informatique constitue un double défi pour les entreprises : il s'agit d'abord de recruter massivement. En 2018, ce secteur devait générer en France un chiffre d'affaire de 2,5 milliards d'euros, en croissance de 17 %. Par ailleurs, la cybersécurité doit devenir une culture de l'entreprise numérisée, une préoccupation constante. Une approche globale et systémique doit être conduite car la cybersécurité est un sujet transversal. Il doit être partie intégrante de tout projet numérique et donc de toute démarche de transformation numérique. Ainsi, une formation en cybersécurité doit couvrir l'ensemble de la chaîne, de la conception à la production.

Beaucoup reste à faire pour la transformation numérique des entreprises françaises : la France représente 37,5 millions d'acheteurs en ligne, soit 85% des internautes. Si on recense 182 000 sites e-commerce actifs à ce jour, 87% du chiffre d'affaires généré par le secteur est réalisé par 5% des sites marchands (principalement étrangers), qui trustent le marché (d'après un sondage pour la Fevad en 2019).

Un travail devra notamment être mené pour simplifier le crédit d'impôt recherche. Plusieurs chefs d'entreprises de PME dénoncent en effet aujourd'hui sa lourdeur administrative, désincitative, alors qu'il s'agit pourtant d'une mesure d'aide publique à l'innovation efficace. Les entreprises qui en ont bénéficié ont augmenté leurs dépenses de R&D au moins autant qu'elles n'ont reçu d'avantage fiscal, sinon plus (effet multiplicateur : pour chaque euro d'argent public versé par le biais du CIR, les entreprises auraient dépensé entre 0,9 et 1,5 euro supplémentaire en R&D, d'après un rapport de France Stratégie en mars 2019).

Nous devons lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme

Cette crise a mis en évidence un phénomène d'illectronisme dont on connaissait l'existence, mais qui a été exacerbé et a mis les publics dans une extrême précarité. Un élève dont les parents ne sont pas à l'aise avec ces usages numériques se retrouve lésé pour suivre les cours à distance.

Nous devons notamment généraliser la formation et l'évaluation des compétences numériques au sein du système scolaire et rendre systématique l'apprentissage des usages du numérique, la « lectronique », avec l'apprentissage de la lecture.

Le baccalauréat professionnel « systèmes électroniques numériques » (SEN), comme le Titre Professionnel (TP) Technicien d'assistance en informatique (RNCP), ont actuellement un contenu orienté sur la partie infrastructure matérielle et logicielle. Il manque un baccalauréat professionnel préparant les diplômés à la démarche de développement et d'exploitation de cette infrastructure au service du fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation.

Il est nécessaire de mettre le numérique au service de la lutte contre le gaspillage de l'argent public

Dans une étude de mars 2017, le cabinet Ernst & Young évalue les économies potentielles générées par la transformation digitale en France à 12 milliards d'euros en 5 ans (incluant des diminutions d'effectifs).

Selon la stratégie britannique de services publics en ligne lancée en 2012, le même service opéré via une technologie numérique coûte 50 fois moins cher que le service en face-à-face et 30 fois moins cher que par échange postal (Digital efficiency report, Cabinet Office, 2012).

Selon un rapport de la Cour des Comptes en 2016, « l'État n'a pas encore tiré tout le bénéfice du potentiel offert par le développement des nouveaux outils numériques ».

Le numérique permet aussi de lutter plus efficacement contre la fraude fiscale : le data mining consiste à analyser de grandes quantités de

données avec des algorithmes. Il est utilisé depuis peu de temps en France. L'Irlande apparaît en avance : le data mining y a permis de détecter environ 2,5 milliards d'euros supplémentaires de fraude à l'impôt sur le revenu. Le programme CONNECT au Royaume-Uni a aussi permis de vérifier la fiabilité des déclarations fiscales et des demandes de crédits d'impôts et a abouti à un doublement des résultats des contrôles en moins de 10 ans.

La France doit rejoindre le meilleur standard des pays développés en termes de taux de fraude rapporté au montant des impôts collectés.

Réguler les acquisitions étrangères dans le secteur du numérique

Passée la sidération, la crise du Covid-19, qui a provoqué une plongée des cours de Bourse, entraîne des tentatives de rachat d'action par des « prédateurs » étrangers : selon le Financial Times, des investisseurs du Moyen-Orient réunissent des capitaux pour chasser les bonnes affaires ; le fonds souverain saoudien a déjà pris des parts dans le croisiériste Carnival et s'apprête à racheter, avec d'autres, le club de football de Newcastle. Ce type d'investissements existe déjà depuis des années, mais se renforce avec la crise sanitaire et économique. Berlin a dû faire face en avril 2020 à une tentative de Washington de s'arroger à prix d'or l'exclusivité pour les États-Unis des travaux sur le coronavirus du laboratoire allemand CureVac. Au total, depuis 2010, la Chine a investi au moins 145 milliards d'euros en Europe (Rhodium Group), dont 17,3 milliards en 2018, avec 45% consacrés au Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

Le ministre de l'Economie a annoncé le 29 avril qu'il avait décidé d'abaisser le seuil à 10 %, contre 25 % actuellement, du capital d'une entreprise stratégique cotée à partir duquel la prise de participation d'un investisseur non-européen sera contrôlée et soumise à une approbation de Bercy. En pratique, les étrangers devront se déclarer plus tôt qu'avant à l'État. Cette mesure entrera en vigueur au second semestre de cette année et prendra fin le 31 décembre 2020. La liste des secteurs comprend aujourd'hui la défense, l'énergie, l'eau, l'espace, les télécoms, les transports, la santé publique, l'alimentation, les médias, et les biotechnologies. Cette annonce n'a rien d'exceptionnelle, et se situe bien en dessous de ce que pratiquent nos voisins pour défendre leurs secteurs stratégiques : après le rachat, en 2016, d'une pépite de la robotique, Kuka, par un groupe chinois, l'Allemagne a édifié immédiatement un dispositif de filtrage des investissements étrangers. Le gouvernement allemand avait déjà décidé en 2018 de passer le seuil de contrôle à 10 % (ce que vient de faire la France pour une durée

seulement temporaire). L'Allemagne a étendu en octobre 2019 le contrôle des acquisitions aux technologies sensibles comme l'IA, la robotique et le quantique, en plus des infrastructures sensibles. L'Allemagne a voté une loi en avril 2020 pour autoriser le gouvernement à vérifier si un projet d'acquisition par un acteur étranger dans un secteur sensible a du poids sur son territoire, mais aussi dans d'autres pays de l'UE, et introduire dans son droit la règle du « gun jumping » qui interdit aux acheteurs et vendeurs de démarrer tout transfert d'actifs et de technologies avant que les ministères concernés aient donné leur feu vert.

L'Espagne a légiféré deux fois au mois de mars 2020 pour mieux surveiller les mouvements de capitaux venus de l'étranger et l'Italie a annoncé début avril 2020 vouloir étendre le mécanisme du « golden power » en vigueur depuis 2012, qui donne à l'exécutif des pouvoirs de contrôle sur de nouveaux secteurs considérés comme stratégiques (la finance, l'assurance, l'énergie, le transport, l'eau, la santé, la sécurité alimentaire, l'intelligence artificielle, et la robotique).

Le stock des investissements directs étrangers dans l'UE s'élevait à plus de 5 700 milliards d'euros en 2015 (derniers chiffres disponibles du Parlement européen), alors qu'il était de 5 100 milliards aux États-Unis et de 1 100 milliards en Chine. Au final, seules 0,4 % des entreprises de l'UE sont aujourd'hui contrôlées par des investisseurs de pays non-membres de l'UE mais elles représentent environ 13 % du chiffre d'affaires total, 11 % de la valeur ajoutée et 6 % de l'emploi total dans l'UE. Seuls 15 pays européens sur 27 disposent d'un tel mécanisme de filtrage des investissements. Un mécanisme européen de filtrage des investissements doit normalement entrer en vigueur en octobre prochain, proposé par Franck Proust.

Développer un protectionnisme intelligent européen et cesser de faire preuve de naïveté sur la scène internationale

Le fractionnement du marché européen est nuisible aux entreprises européennes de l'intelligence artificielle, qui ne peuvent compter sur de grands marchés intérieurs unifiés, comme c'est le cas des deux champions mondiaux, les États-Unis et la Chine (Roland Berger, 2018). Les Européens peuvent pourtant peser dans le système numérique international : nous sommes le 1er marché mondial économique, et le 1er marché des datas.

Nous devons soutenir nos champions nationaux (comme OVH, Qwant,

Tixéo) et les pousser à se développer et s'associer au niveau européen. La dépendance technologique est une vraie arme que nous devons prendre au sérieux : du jour au lendemain, les logiciels, les systèmes d'exploitation, les processeurs et autres équipements informatiques d'une nation peuvent être suspendus par une autre. La Chine prend cette menace au sérieux : d'ici à 2022, l'administration chinoise devrait avoir supprimé tous ses logiciels étrangers et les forces armées travaillent à se doter de leur propre système d'exploitation pour remplacer Windows.

Un vrai travail est à effectuer sur nos conditions d'accès aux datas : en Chine, une entreprise étrangère s'installant dans le pays pour y faire du commerce doit obligatoirement stocker ses données en Chine, ou se verra interdire la distribution de ses produits. L'Europe ne doit plus être un « open bar de la data » ; nous devons empêcher nos concurrents de venir piocher dans nos données gratuitement.

Trouver des sources de financement pour nos entreprises numériques

Le faible nombre d'introductions en Bourse à Paris et la maigre proportion des entreprises technologiques dans le CAC 40 et le SBF 120 ne sont pas des problèmes nouveaux, ni la difficulté des startups françaises à se financer pour grandir (scale-up) sans se tourner vers des investisseurs étrangers.

Nous avons besoin de fonds de capital-innovation plus gros, pour inciter les investisseurs institutionnels (assureurs, banques) à soutenir des fonds de capital-innovation de grande taille focalisés sur le segment des entreprises technologiques plus matures : les fonds français sont de taille plus modeste que leurs principaux concurrents étrangers (les plus grands gèrent entre 200 et 400 millions d'euros, comme Partech, Idinvest, Alven, Iris, Ardian). Ils sont rarement capables de financer des tickets supérieurs à 30 millions ; or la levée de fonds permettant d'atteindre le statut de licorne (entreprise non cotée valorisée plus d'un milliard de dollars) dépasse généralement les 100 millions. D'après l'association professionnelle France Invest, les fonds français n'ont financé que deux tickets supérieurs à 30 millions en 2018. Depuis trois ans, seule une trentaine de startups hexagonales ont levé plus de 50 millions d'euros lors de leur dernier tour de table (OVH, Meero, BlaBlaCar, Voodoo, Deezer, Sigfox), même si le phénomène s'accélère (8 en 2019).



AXES DE
RÉFLEXION

**AXES DE
RÉFLEXION**

Objectif 1 : Garantir la protection des données et développer une vraie culture de la cybersécurité en France

- Mettre en place une information relative à la cybersécurité dans toutes les maisons de service public, sur le modèle de ce que propose le rapport du Sénat de juillet 2019 (« Accompagnement de la transition numérique des pme : comment la France peut-elle rattraper son retard ? »).
- Développer une culture de la cybersécurité en France, en publicisant davantage cet enjeu, en alertant et en accompagnant les acteurs privés dans la protection numérique.

Objectif 2 : Encourager et accompagner la transformation numérique des entreprises françaises

- Mettre en place un crédit d'impôt pour la transition numérique, sur le modèle du crédit d'impôt pour la transition énergétique, afin d'accompagner les entreprises françaises dans la transformation numérique.
- Pérenniser le crédit d'impôt recherche (CIR) et simplifier son accès pour les petites entreprises. Actuellement, l'accès au CIR est réservé aux phases de recherche, développement et conceptualisation du produit. Afin de simplifier son accès pour les petites entreprises, il peut être envisagé d'élargir la mesure aux trois phases de vie d'un produit : la recherche, le développement et la conceptualisation. En effet, la phase de développement, souvent la plus onéreuse qui passe par la fabrication de prototype fonctionnel, de moules à injecter, de lignes de production n'est actuellement pas éligible au CIR. De même, il apparaît indispensable que la phase de marketing, vente, communication et mise en place des produits fabriqués et stockés puisse également faire l'objet d'un soutien.
- Inscire à l'actif du bilan l'ensemble des investissements matériels ou immatériels concernés, y compris les prestations de conseil et de formation.
- Instaurer un volontariat numérique en PME (VNPME) sur le modèle du volontariat à l'international ou territorial en entreprise.

- Créer un crédit d'impôt à la formation et à l'équipement au numérique pour les artisans et commerçants de détail.
- Instaurer pour les PME une procédure simple de règlement des différends sur les conditions d'accès aux plateformes numériques.
- Pérenniser le dispositif de suramortissement pour les investissements de robotisation et de transformation numérique des PME-TPE.
- Demander aux interlocuteurs locaux (collectivités territoriales, CCI, CPME, CMA...) de communiquer davantage sur les outils mis à la disposition des entreprises pour connaître les obligations des opérateurs télécoms en matière de déploiement, et alerter l'Arcep en cas de dysfonctionnement constaté sur le terrain.

Objectif 3 : Pérenniser les nouveaux usages numériques mis en place pendant le confinement

- Réaliser un inventaire des bonnes pratiques et des transformations numériques mises en œuvre pendant la crise, et s'engager à les pérenniser.
- Faciliter la mise en place d'une ou plusieurs journées de télétravail dans l'administration publique.

Objectif 4 : Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme

- Développer les infrastructures numériques françaises, notamment en relançant au plus vite les enchères sur la 5G (tout en restant vigilant sur son attribution).
- Améliorer la formation au numérique en France, qu'il s'agisse de l'enseignement scolaire, universitaire, ou de la formation professionnelle.
- Systématiser l'évaluation PIX (certifications des compétences numériques) pour tous (enseignants et élèves) : la plateforme PIX permet d'évaluer, de développer et de certifier des compétences numériques ; elle délivre une certification qui remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i). Ce

service gratuit s'adresse à tous les publics. Ce test permet également de développer des compétences tout au long de la vie, de suivre une formation adaptée en fonction des scores obtenus, d'être encadré et suivi par des professionnels et de valoriser les compétences numériques. Cette initiative doit être singulièrement étoffée afin de devenir le fil conducteur d'une généralisation de la formation et de l'évaluation des compétences numériques au sein du système scolaire.

- Rendre systématique l'apprentissage des usages du numérique, la « lectronique », avec l'apprentissage de la lecture.
- Créer un baccalauréat professionnel « services numériques » : il manque aujourd'hui un baccalauréat professionnel préparant les diplômés à la démarche de développement et d'exploitation de cette infrastructure au service du fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation. Ceci nécessite l'acquisition de connaissances et de compétences autour de la gestion des organisations (comptabilité, marketing, relation client, etc.) du développement web et des progiciels de gestion intégrés, de l'analyse de données, de l'hygiène numérique, de la formation interne. Ce nouveau diplôme, axé sur les services et le contenu, comporterait une part de compétences socio-organisationnelles nettement plus développée que dans le baccalauréat professionnel SEN, mais aussi une part de compétences socio-organisationnelles et relationnelles renforcées.

Objectif 5 : Mettre le numérique au service de la lutte contre le gaspillage de l'argent public

- Lancer un grand plan de développement du data mining dans les administrations pour lutter contre le gaspillage de l'argent public et la fraude fiscale.

Objectif 6 : Mieux contrôler les acquisitions étrangères de nos entreprises

- Pour ce qui concerne les investissements directs étrangers, aligner le niveau de protection minimal sur celui de nos voisins allemands (autorisation à partir de 10% de participation et non 25% comme le prévoit le décret qui entre en vigueur le 1er juillet 2020).

- Contrôler davantage les acquisitions étrangères dans nos entreprises, en renforçant le droit existant, et en créant un comité pour l'investissement étranger français, sur le modèle du Committee on Foreign Investment in the United States (CFIUS). Le CFIUS est une structure interministérielle chargée d'examiner tout projet de fusion, d'acquisition ou de reprise pouvant mener au contrôle d'une entreprise américaine par une entité étrangère, dans le but d'en évaluer l'impact sur la sécurité nationale. Le dispositif repose sur un mécanisme d'autorisation préalable. Le CFIUS peut s'autosaisir d'une opération, à tout stade du processus.
- Redonner un véritable droit de contrôle au Parlement sur ces investissements étrangers, prévu par les décrets Villepin et Montebourg (très rarement appliqués). Le Parlement doit avoir un droit de regard sur la manière dont ces règles de protection de nos intérêts sont effectivement appliquées.

Objectif 7 : Développer un protectionnisme intelligent européen et cesser de faire preuve de naïveté sur la scène internationale

- Revoir la politique de la concurrence de l'UE qui a entravé la naissance de champions européens dans ce secteur et permettre l'émergence de champions de taille mondiale, à partir des fleurons nationaux. Nous devons pousser nos champions nationaux (comme OVH, Qwant, Tixéo) à se développer et s'associer au niveau européen.
- Exiger la réciprocité dans l'ouverture des marchés publics chinois et américain - dont à peine 0 et 10% respectivement sont accessibles aux entreprises européennes alors que les marchés publics européens le sont à hauteur de 90% - et réserver 50 % du marché européen aux entreprises de l'UE à travers la mise en place d'un véritable « buy european act », en assumant le développement d'un protectionnisme européen, notamment à travers la commande publique.
- Développer les infrastructures de stockage des données sur le territoire européen, pour proposer des solutions pour nos acteurs du numérique. Il est par exemple inadmissible que ce soit l'américain Microsoft qui héberge les données de santé (de très bonnes qualité) du Health Data Hub français.
- Renforcer les conditions d'accès au datas européennes pour les

entreprises étrangères, dans un souci de réciprocité.

- Défendre un plan de relocalisation des activités stratégiques, et notamment numériques : l'Union européenne est en retard vis-à-vis des États-Unis et de la Chine mais elle peut capitaliser sur ses atouts, notamment en matière de cyber-sécurité et de gestion des données personnelles. Les actions et propositions du Commissaire Thierry Breton, dès sa prise de fonctions au sein de la nouvelle Commission, vont clairement dans ce sens.

Objectif 8 : Trouver des sources de financement pour nos entreprises numériques

- Réorienter l'épargne européenne sur le développement des entreprises numériques : pour lever le verrou du financement des entreprises technologiques, le rapport de l'économiste Philippe Tibi comprend plusieurs propositions (présenté en juillet 2018 au ministère de l'Économie et des Finances), avec notamment la création de fonds d'au moins un milliard pour faire éclore les licornes, afin d'augmenter le nombre de firmes technologiques éligibles à une introduction en Bourse en France, et la création d'un label French Tech Investissement pour les fonds destinés aux particuliers, sur le modèle du label ISR pour l'investissement responsable.
- Développer le rôle des collectivités locales dans l'accompagnement des projets numériques par les aides européennes : les régions sont notamment des partenaires stratégiques pour amorcer des opérations de financement. De nombreuses start-ups arrivent à renforcer leurs capitaux au niveau régional, puis français et européen. Certaines régions, comme c'est le cas en Normandie, créent également leur propre data center sécurisé. Nous devons soutenir ces initiatives locales.

**TROUVER
UN ÉQUILIBRE ENTRE ÉTHIQUE
ET PROGRÈS TECHNIQUE**



**MERCI DE PRENDRE QUELQUES
INSTANTS POUR NOUS FAIRE PART
DE VOTRE RESSENTI VIA
LE LIEN CI-DESSOUS**

<https://bit.ly/32il8Xm>

RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020



RETROUVEZ LE RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS THÉMATIQUES DES RÉPUBLICAINS



DÉCOUVREZ NOS AUTRES LIVRETS